

Recherche & Développement

1. Introduction

La FGTB wallonne a toujours considéré que les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation constituent un facteur central de sortie de crise grâce à la mise au point de nouveaux produits, procédés et services.

Les dépenses de la Recherche, Développement et Innovation représentent quelques 4% du budget de la Région wallonne : (en millions d'euros).

Programme		2012	2013
31	BO	57.533	53.747
	PM	16.809	21.196
	Total	74.342	74.843
32	BO	84.699	93.600
	PM	61.454	46.798
	Total	146.153	140.398
33	BO	9.407	8.940
	PM	-	-
	Total	9.407	8.940
34	Total	31.121	17.000
35	BO	48.461	41.241
	PM	800	800
	Total	49.261	42.041
Total	BO	231.221	214.528
	PM	79.063	68.794
	Total	310.284	283.322

Légende

Programme 31 « Recherche » : financement de la recherche et du développement technologique dans les centres de recherche, les universités et les établissements assimilés.

Programme 32 « Aide aux entreprises » : financement de la recherche et du développement technologique dans les entreprises.

Programme 33 « Promotion, diffusion et valorisation de la recherche » : financement des activités relatives à la promotion, la diffusion et l'évaluation des sciences et des techniques.

Programme 34 « Fonds de la recherche, du développement et de l'innovation » : Fonds créé par l'article 125 du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie et alimenté, notamment, par le remboursement des avances récupérables.

Programme 35 (à partir de 2010) « Innovation, nouvelles technologies, technologies de l'information et de la communication » : aides à l'innovation notamment dans les PME, promotion des Tic.

BO : budget ordinaire.

PM : budget Plan Marshall.

Nous pouvons constater que l'aide aux entreprises représente environ la moitié du budget total de la recherche en Wallonie. Cette aide n'inclut pas les exonérations de précompte professionnel dont bénéficient les chercheurs (550 millions au Fédéral).

Les dépenses totales dans le domaine de la R&D atteignent 2.46% du PIB en Wallonie (en 2011) soit mieux que l'EU-27 (2.05%) et la zone Euro (2.12%). Le financement public, tous niveaux de pouvoirs confondus (Budget wallon et fédéral (hors mesures fiscales)), représentait 0.8% du PIB wallon, soit un taux équivalent à celui de l'Europe des 15 et de l'Europe des 27.

Ces pourcentages sont à comparer avec l'objectif fixé par le conseil européen à Barcelone en mars 2002 et réaffirmé dans la stratégie Europe 2020 et consistant à porter les dépenses de R&D à 3% de son PIB en dépenses de R&D (dont deux tiers (2%) issus du secteur privé).

Par ailleurs, bien que la valorisation des résultats de la recherche soit assez faible en Wallonie, il convient de signaler que les aides à la recherche sont utilisées afin de financer le salaire des chercheurs. Toucher au budget de la recherche revient inmanquablement à diminuer le nombre d'emplois dans la recherche.

Il convient également de signaler que la Wallonie consacre un budget important au financement de la recherche fondamentale¹, à travers les fonds octroyés au FNRS (29,3 millions d'euros en 2013) et les programmes d'excellence (11 millions d'euros en 2013). Cette contribution est appelée à gonfler dans l'avenir puisque le Gouvernement wallon vient d'adopter en dernière lecture un projet de

¹ La recherche fondamentale consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.

décret portant sur un accord de collaboration avec la FWB et prévoyant un versement supplémentaire au FRIA de 5 millions d’euros par an.

Sans préjuger ici de la pertinence d’investir dans la recherche fondamentale, il convient d’insister sur le fait que cette matière est de compétence communautaire et non régionale.

Enfin, il appert que les unités de recherches et les universités participent de moins en moins aux programmes européens. Une cause de cette désaffection pourrait être due au nombre important de programmes présents en Région wallonne.

2. La R&D en Wallonie : forces et faiblesses

Critères	Forces	Faiblesses
Développement des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensité de R&D ▪ Financement de la R&D par les entreprises ▪ Adoption de technologies existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement de la R&D par le secteur public ▪ Concentration de la R&D industrielle dans les secteurs HT – Insuffisance de la R&D dans les secteurs traditionnels. ▪ Concentration de la R&D industrielle dans les GE – Insuffisance des dépenses de R&D dans les PME ▪ Baisse des performances en matière de participation au PCRD
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution du personnel de R&D et du nombre de chercheurs ▪ Part de la population ayant un diplôme de l’enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des diplômés S&T dans le total des nouveaux diplômés ▪ Participation à la formation continue
Valorisation des résultats de la R&D	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d’innovation dans les GE ▪ Part des branches manufacturières HT et MHT dans la VA ▪ Part des services HT dans l’emploi ▪ Création nette d’entreprises dans les branches HT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d’innovation dans les PME ▪ Part des branches manufacturières HT et MHT dans l’emploi ▪ Création nette d’entreprises dans les branches manufacturières MHT
Processus d’innovation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accentuation du processus d’ « innovation ouverte » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert de technologies entre les milieux scientifiques et les entreprises ▪ Collaboration entre PME innovantes ▪ Innovation de marketing et d’organisation dans les PME

3. Les recommandations des acteurs de la recherche et des interlocuteurs sociaux au sein du Conseil de la politique scientifique

1. La cohérence et la gouvernance de la politique de recherche-développement et d'innovation.

- Une meilleure articulation des programmes de recherche.
- Un soutien global et intégré de la recherche, du développement et de l'innovation dans les PME.
- Mettre en œuvre l'évaluation ex post des programmes de RDI.
- Progresser dans la voie de la simplification administrative.

2. Les ressources humaines.

- Augmenter le nombre de diplômés en sciences appliquées et en sciences.
- Améliorer le statut et la carrière des chercheurs des universités et des hautes écoles.

3. Le renforcement du potentiel de RDI.

- Le financement de la recherche, du développement et de l'innovation.
- La valorisation des résultats de la recherche et développement.

4. Recommandations du groupe de travail

La FGTB wallonne est consciente de la corrélation positive entre le montant des investissements en R&D d'un pays et son taux de croissance ainsi que du rôle joué par l'existence d'un potentiel scientifique performant dans l'ancrage des entreprises. Elle estime donc qu'il convient, au minimum, de maintenir le niveau actuel de dépenses en R&D mais en veillant à mieux cibler voire à conditionner certains investissements. Elle constate par ailleurs le foisonnement de différentes aides à la R&D et la complexité pour trouver la bonne aide ; dès lors, il demande une simplification du système.

La FGTB wallonne considère que l'objectif de 3% du PIB en dépenses de R&D d'ici 2020 (dont 1% en dépenses publiques) ne doit pas être réalisé à tout prix, à moins que les sanctions européennes pour non respect de l'accord soient trop importantes.

Compte tenu des dispositions européennes, il est impossible, d'imposer toute valorisation de projets financés par la Wallonie sur le sol wallon. Il convient donc de cibler au mieux les projets afin de s'assurer que les résultats de la recherche seront valorisés par des entreprises situées en Wallonie. Par ailleurs, la FGTB wallonne estime qu'il conviendrait que la Wallonie puisse devenir propriétaire des résultats de recherche non-utilisés par les entreprises (comme c'est le cas à l'heure actuelle avec les avances récupérables dans le cadre de recherche industrielle).

La FGTB wallonne observe le peu de nouveaux produits mis sur le marché à l'inverse du nombre important d'innovations de procédés. Elle y voit la mainmise de grandes entreprises motivées par la consolidation de leur position concurrentielle sur le marché. Une piste serait de financer des recherches plus « transversales » sur base de besoins « communs » aux entreprises wallonnes afin

qu'elles bénéficient à toutes les entreprises qui, sur base de ce terreau commun, seront plus amenées à innover par elles-mêmes (voir infra : centre public de recherche).

La FGTB wallonne constate qu'il existe une sous-utilisation des possibilités de financement offertes par l'Europe. Elle estime qu'il convient d'inciter au mieux les entreprises et les centres de recherche à solliciter des fonds dans le cadre de programmes européens (vu le nombre de programmes wallons et leur caractère moins contraignant, les acteurs de la recherche ont, ces dernières années, moins sollicités les fonds européens). A cet effet, une meilleure articulation et complémentarité des programmes wallons et européens semblent nécessaires afin d'éviter les chevauchements et d'augmenter ainsi les ressources financières disponibles pour la recherche wallonne.

En termes de financement, la FGTB wallonne constate la grande difficulté pour certaines entreprises à avoir accès au Capital-risque. Différentes solutions peuvent être envisagées (type Tante Agathe, fonds dédiés), il conviendrait donc de réfléchir aux différentes options à court-moyen terme.

Compte-tenu du nombre importants de centres de recherche, la FGTB wallonne s'interroge sur la pertinence de les maintenir tous en l'état. En effet, le modèle flamand du VITO (basé sur un grand centre de recherche public) semble rencontrer un franc succès tant au niveau de ses résultats que de sa réputation à l'international que de son efficacité à capter des budgets européens. La FGTB mènera prochainement une réflexion sur le sujet. Pour rappel, lors de son Congrès de 2010 la FGTB s'était prononcée en faveur de « la création d'un Centre public de Recherche wallon en appui aux industries wallonnes, qui mêle la Recherche & Développement et la Recherche fondamentale orientée et qui favorise leurs complémentarités ».

Concernant le financement de certaines matières communautaires par la Wallonie, la FGTB wallonne estime que cela ne pose pas de problème tant que la Wallonie dispose d'un droit de regard sur les actions financées. Néanmoins, l'on regrette que la Région wallonne soit la seule à participer au financement de ces matières communautaires.

Annexe : revendications en matière de politique scientifique lors du Congrès statutaire de l'IW de 2010.

En matière de **politique scientifique**, la FGTB wallonne demande :

- La valorisation et la diffusion des résultats pour que la Recherche & Développement s'accompagne d'une création d'activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée.
- L'amélioration des conditions de rémunération et de travail des chercheurs afin d'éviter une « fuite des cerveaux » et d'attirer davantage de jeunes vers ces carrières.
- La diversification des domaines de Recherche auxquels la Communauté française et la Région wallonne participent.
- Le développement de Centres de Recherche « virtuels » associant différents laboratoires universitaires.
- La création d'un Centre public de Recherche wallon en appui aux industries wallonnes, qui mêle la Recherche & Développement et la Recherche fondamentale orientée et qui profite de leurs complémentarités.